

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale...
Annonces anglaises...
Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Comfert, à Lyon

ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON
Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
Lyon et départements limitrophes... 5 fr. 10 fr.
Autres départements... 6 fr. 12 fr.
Etranger et Union postale... 10 fr. 18 fr.
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
73, rue de la République, 73

BOURSE DE PARIS

Du 16 juin 1882

3 1/2 %	100	100
4 1/2 %	100	100
5 %	100	100
6 %	100	100
7 %	100	100
8 %	100	100
9 %	100	100
10 %	100	100
11 %	100	100
12 %	100	100
13 %	100	100
14 %	100	100
15 %	100	100
16 %	100	100
17 %	100	100
18 %	100	100
19 %	100	100
20 %	100	100
21 %	100	100
22 %	100	100
23 %	100	100
24 %	100	100
25 %	100	100
26 %	100	100
27 %	100	100
28 %	100	100
29 %	100	100
30 %	100	100

Télégrammes

DE NUIT

Spécial du REPUBLICAIN DU RHONE

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 16 juin.

La clôture de la session

On se préoccupe de jours en jours dans le sein du gouvernement et dans les Chambres de la date à laquelle aura lieu la clôture de la session.
Le ministère est très désireux de clore la session dans les premiers jours de juillet; la date du 14 juillet est considérée comme la limite extrême que la session ne devrait pas dépasser.
Mais, d'autre part, le gouvernement ne veut pas paraître égarer la discussion du budget, et, sans renoncer à une prompte clôture de la session, il désire voir discuter le budget d'un ou deux ministères, qu'il a renvoyé le reste du débat à la session d'automne.
Mais l'idée d'une prompte séparation soulève des graves objections dans les deux Chambres. On redoute de laisser le cabinet sans contrôle pendant plusieurs mois alors qu'il peut surgir à tout instant des incidents graves dans l'affaire égyptienne. Aussi se préoccupe-t-on des moyens d'assurer un contrôle relatif pendant l'inter-séance parlementaire qui aura lieu inévitablement quinze jours plus tôt ou plus tard.
On ne peut pas faire revivre la commission de permanence, cette institution étant inconstitutionnelle aujourd'hui. Mais on songe à demander aux groupes de gauche de former des délégations respectives chargées de rester à Paris pendant les vacances et d'avoir les membres de leurs réunions en cas de nécessité.
On sait en effet, qu'en cas d'événements graves, la Constitution a réservé aux Chambres un moyen de reprendre leur session de plein droit. Il suffit que, dans chaque chambre, la moitié plus un des membres signent une demande de convocation. Quand cette dernière condition est remplie, le ministère est obligé

de convoquer le Parlement. C'est le seul procédé auquel il serait possible d'avoir recours aujourd'hui en cas de nécessité.

La discussion du budget

A l'appui de ce que nous venons de dire au sujet du budget, nous pouvons annoncer que la moitié des rapports des ministères sont prêts. Hier on a déposé sur le bureau de la Chambre les rapports sur les cultes, l'agriculture et l'intérieur. Le rapport sur l'instruction publique est prêt; mais la commission a décidé d'en ajourner le rapport jusqu'à ce que le ministère ait donné les chiffres exacts de dépenses qu'entraîne la nouvelle loi sur la gratuité de l'enseignement primaire.
Les rapports sur les affaires étrangères, la justice, les finances, les travaux publics seront prêts prochainement.
Mais les rapports sur la guerre et la marine ne sont pas commencés; la commission n'a même pas statué encore sur ces budgets. Quant au rapport général, qui est à la fois la préface et la conclusion du budget, il ne pourra être complètement terminé, quand la commission aura réglé tous les détails du budget.
Mais en supposant que tous ces rapports soient déposés avant les vacances, il faut compter les détails d'impression et de distribution, et laisser aux députés le temps nécessaire pour étudier ces rapports. Il paraît donc absolument impossible de discuter le budget avant la séparation des Chambres.
A ce propos, un incident assez vif s'est produit hier à la commission du budget. Le ministre de la guerre avait été convoqué dans l'après-midi pour donner des explications sur son budget. Or la sous-commission qui étudie spécialement ce dernier n'a pas encore pu faire son exposé à la commission. De sorte que les explications du ministre portaient sur des faits non encore étudiés.
M. Léon Béraud a protesté contre ce procédé un peu expéditif et a annoncé son intention de saisir la Chambre de la question en la portant à la tribune.

Informations

Paris, 16 juin.

L'Officiel publie en ar. 6 de M. de Mahy qui définit que les vins, raisins de table ou de vendange et les mares de raisins pourront circuler librement à la condition de n'être accompagnés d'aucuns d'bris de vignes, feuilles ou sarments.
Les raisins et mares provenant des arrondissements phylloxérés à destination des arrondissements sains devront être en vases clos. Les plants, sarments et boutures qui seront expédiés ne pourront traverser les arrondissements sains que dans des caisses parfaitement closes.

La cour de cassation a prononcé la déchéance de M. Appay, conseiller à la cour de Limoges.
Son arrêt concernant M. Teissière, conseiller à la cour de Grenoble, a été renvoyé au jour'hui.

Le ministre de la guerre vient de décider la création d'une section des travaux historiques militaires, qui fera partie du service spécial d'ographie et sera placée sous la direction du colonel Perrier, membre de l'Institut. La section des travaux historiques a reçu pour mission d'entreprendre, dès à présent, l'étude des événements de 1870.

L'Univers annonce que le cardinal Lavignerie est parti ce matin pour Rome, où il est mandé par le pape télégraphique, afin d'y recevoir le chapeau au prochain Consistoire.

De là, il se rendra à Malte, puis à Tanis, où il a fixé sa résidence ordinaire. C'est son coadjuteur, M. Dusserre, archevêque de Damas, qui administrera le diocèse d'Alger.

A la grève des cordonniers qui ont mis à l'index soixante-dix maisons de confection de Paris venant de s'ajouter la grève des coupeurs tailleurs. Ces-ci si aucun de mettre à l'index treize de ceux patrons tailleurs qui refusent de leur accorder une augmentation de salaire qu'ils réclament.

Une lettre du docteur Després, publiée par le Temps, constate qu'il a écrit au président du conseil municipal lui demandant à discuter loyalement, entre républicains, la question de l'expulsion des religieux des hôpitaux de Paris. Il lui dit, pour cette discussion publique, la salle Fernando.

Le président du conseil s'est borné à transmettre cette lettre à la commission des hôpitaux, qui n'a pas donné signe de vie.

Le docteur Després déclare qu'il est toujours prêt à démontrer que la population républicaine de Paris n'a jamais demandé l'expulsion des religieux des hôpitaux.

M. Camille Barrère, revenant de Vienne est de retour à Paris.

Nous délégué à la commission européenne du Danube a été chargé de conférer avec le cabinet austro-hongrois, au sujet de la réunion d'une conférence diplomatique qui serait chargée de régler définitivement la question de surveillance et de navigation du fleuve.

Les événements d'Egypte ont fait reléguer ce problème au second plan, mais nous croyons savoir que l'Autriche n'est pas opposée en principe à la réunion de la conférence.

Une dépêche de Buenos Ayres, en date du 16 juin, nous apporte cette déplorable nouvelle:

« D'après des avis reçus de l'intérieur, le docteur Crevéux, le célèbre voyageur français, a été massacré avec dix-neuf de ses compagnons par les Indiens, pendant qu'il remontait le cours du Pilcomayo. »

L'Association des artistes français est fondée. Après trois séances consacrées à une dernière révision du projet de statuts élaboré par le comité d'études et le conseil judiciaire, l'assemblée des 90 a voté hier, à l'unanimité les statuts dont l'adoption constitue définitivement l'association.

La Société des artistes libres ne s'est pas bornée cette semaine à fonder l'Association des artistes français; elle a également élaboré le règlement pour le prochain Salon.

Toutefois, cela n'est pas tout; des sections de sculpture et de gravure; car, en ce qui concerne la section de peinture, celle-ci a quelques articles à revoir.

Enfin, il restera la section de toutes les sections réunies en assemblée générale.

LES AFFAIRES D'EGYPTE

Londres, 16 juin.

Hier, une panique s'est produite sur les bruits de nouveaux incidents survenus à Alexandrie. Ces bruits, jusqu'à présent, ne sont pas confirmés.

Il y a eu, hier soir, un grand dîner chez M. Tissot; on remarquait, parmi les convives, Musurus-Pacha, le général Menabrea, les princes Lobanoff et Ghika, lord Granville et sir Charles Dike.

Le Daily Telegraph apprend d'Alexandrie que le khédive a reçu l'ordre du sultan de revenir au Caire, mais il ne partira pas pour le moment.

Les Européens qui sont restés à Alexandrie trouvent difficilement des vivres.

On mande au Times, de Berlin, que l'Autriche et l'Allemagne s'opposent à l'envoi des troupes turques en Egypte, déclarant qu'il en résulterait de nouvelles émeutes.

On assure que leurs représentants favorisent un arrangement avec Arabi-Pacha sur la base de l'abdication du khédive en faveur de son fils, avec une régence.

Londres, 16 juin.

On assure qu'un accord définitif de toutes les puissances va mettre la Turquie en demeure d'accepter immédiatement la conférence. Si la

FEUILLETON DU REPUBLICAIN DU RHONE

UNE SÉDUCTION (NOUVELLE)

— Tu vas m'accompagner jusqu'à la porte de la maison. Là, je te remettrai un bouquet que tu placeras bien en vue dans la chambre de Suzanne.
— Mlle Suzanne, la femme de chambre de Mme Durand?
— Elle-même. Tu trouveras, au milieu, un bouquet que tu mettras bien en évidence.
— Et puis?
— Et puis, tu l'en iras. As-tu compris?
— Jacques, en mettant un louis dans la main du valet de chambre.
— Parfaitement, monsieur.
— Et bien! fais ta commission d'une façon intelligente, et, en dehors des bonnes grâces de ton maître, tu peux encore compter sur ces petites pièces, comme celle-là. Maintenant, tiens au salon.
Jacques ne fit qu'enfiler et sortit et rapporta le bouquet, après y avoir remis la lettre qu'il indiqua à Suzanne. Puis, appelant les domestiques restés à l'office, il fit enlever toutes les fleurs qui encombraient la salle.
Quand le vicomte descendit à son tour, au salon, il fut étonné de ne plus y trouver les nombreux bouquets qui l'embaumaient, une heure auparavant.
— Allons! Suzanne a bien fait les choses,

Pour être certaine d'avoir mes fleurs, elle a tout enlevé! La partie est à moitié gagnée.

Et tout fringant, le charmant jeune homme descendit au jardin. Une trentaine de personnes se promenaient dans le petit bois où se reposaient dans les salons de verdure et les bosquets qui joignaient le parterre à cette forêt en miniature.

Fidèle aux habitudes galantes de ses ancêtres, Charles d'Isigny papillonnait un peu partout, quand il rencontra le regard froid et sévère de Mme Durand, qui disait à ses amies: « Vous m'excusez de vous laisser quelques minutes, mais une maîtresse de maison ne s'appartient pas. »

Et passant devant le jeune homme, sans paraître le voir, elle se dirigea vers la maison. Quelques minutes après, M. Durand, en gagnant son appartement qui se trouvait après de celui de sa femme, entendit à travers l'entrebaillement de la porte la voix de Mme Durand qui, sur un ton fort irrité, gourmandait Suzanne.

— Comment! vous vous êtes permis de porter mon verre d'eau chez M. d'Isigny? Mais vous êtes donc folle?

— Mais, madame, c'est vous-même qui m'avez dit, ce matin...

— Je vous dis que vous êtes folle! Mon verre d'eau! Pour quoi pas ma toilette, pendant que vous y étiez?

— Mais je vous assure, madame...

— C'est le cherché. — En vérité, c'est incroyable! Dévaliser ma chambre pour ce petit incident!

Suzanne se leva les larmes aux yeux, tandis

que M. Durand entra chez lui, ten murmurant:

— Mon pauvre Charles, je crois que de ce côté je puis dormir sur mes deux oreilles. — Quant à l'autre, bah! Monsieur Jacques n'est pas un sot, et je m'en rendrais bien. S'il ne te jure pas à quel tour de sa façon. Et, très gaillardement, après avoir passé un habit, M. Durand alla rejoindre ses invités.

Charles avait remarqué le départ des maîtres de la maison. Il s'était levé à son tour pour se mettre à la recherche de Suzanne et de son bouquet, et il était allé dans le corridor menant à sa chambre, qu'il se heurta à la soubrette qui marchait si vite, et qui, un doigt sur les lèvres, lui dit tout bas:

— Chut! Monsieur, prenez vite. On nous écoute.

Et lui glissant un fin billet dans la main, elle s'éloigna en courant.

— Qu'est-ce que cet imbroglio? murmura le jeune homme à son valet. Arrive au vestibule, il déplaça le billet qui ne contenait que ces mots: Gui.

« Qui? » — Donc, ce soir, on viendra, à dix heures, tout en haut de la rivière... Mais au fait qui viendra? Est-ce la belle-mère ou la fille?...

Tout en philosophant ainsi, Charles avait rejoint les invités que la cloche du dîner ramena bientôt du côté de la maison.

— Henriette est intelligente, se disait le jeune homme, elle ne manque pas de hardiesse, elle aura su me faire placer près d'elle. Je vais passer une soirée charmante. Et, à dix heures... Décidément, je suis un heureux scélérat.

Son dé-dépointement fut assez vif, quand, après l'annonce officielle: Madame est servie, il vit sa cousine au bras d'un ami de son oncle, et qu'en pénétrant dans la salle à manger, il remarqua que son couvert était aussi éloigné de celui de Mme Durand que celui d'Henriette. On le traitait sans cérémonie, en famille de la maison. Il se mordit bien un peu les lèvres, mais quelles consolations ne donne pas la vanité.

— Au fait, elle est plus fine que je ne pensais. Au moment d'exécuter son petit coup d'Etat, elle n'a pas voulu éveiller l'attention en me rapprochant d'elle. Décidément, elle est très forte.

Et, avec un sourire tout à fait rassurant, il sauta les deux duègnes dont Mme Durand l'avait floué, — à titre de proche parent, — et commença son service de galant chevalier. Une chose l'offusquait bien un peu. Dans un rapide coup d'oeil jeté autour de la table, il avait remarqué une place vide auprès d'Henriette.

— Qui diable va venir là? Est-ce un fiancé? Est-ce quelque coureur de dot?

Mais il fut tout à fait rassuré, quand il vit entrer Jacques, cravaté de blanc et vêtu de noir comme un conseiller d'Etat.

— Ah! ce n'est que le « Carrier », se dit Charles, en se vengant *in petto*, sur notre ami Jacques, des regards pécuniés dont l'assassinait Mme Durand.

Cependant, l'ingénieur s'était rapproché de la maîtresse de la maison avec beaucoup d'aisance:

— Vous voudrez bien, ma chère tante, m'ex-

Porte oppose un nouveau refus, la conférence se réunira ailleurs avec ou sans sa participation.

Constantinople, 16 juin.

L'Allemagne, la Russie, l'Autriche et l'Italie ont appuyé la déclaration anglo-française assurant que la conférence ne traitera que de la question égyptienne. M. de Noailles et lord Dufferin, après cette déclaration, ont encore pressé la Porte d'adhérer à la conférence.

La Porte n'a rien récidé relativement à la demande de Dervich Pacha d'envoyer des troupes turques à Alexandrie.

L'Espagne demande à participer à la conférence.

Rome, 16 juin.

On dément la nouvelle publiée par le Times, annonçant que le consul italien, au Caire, avait lancé un manifeste conseillant à ses nationaux de quitter le pays.

Madrid, 16 juin.

L'escadre anglaise cuirassée composée du Minotaure, de l'Argincourt, du Northumberland, de l'Aquila et du Sultan, sous le commandement de l'amiral Dowel, a quitté Gibraltar pour aller vers l'Orient.

Le cuirassé espagnol le Saragoza arrivera demain à Alexandrie.

Alexandrie, 16 juin.

La situation est de plus en plus tendue, l'armée commençant à montrer clairement sa réugnance à protéger les chrétiens.

Si l'armée refuse de faire son devoir, le danger est terrible pour tous. Les consuls ont fait afficher dans toute la ville un appel aux Européens, les exhortant à ne pas circuler dans des rues, à ne pas porter des armes et à ne donner aucune occasion de querelles. Les Européens quittent la ville en masse; les autorités ont arrêté par centaines les émeutiers de dimanche et les prisons regorgent. Ces prisons sont gardées par des soldats, et on commence à douter qu'ils éprouvent de la sympathie pour les mesures prises en vue du maintien de l'ordre.

Alexandrie, 16 juin.

Deux transports de l'Etat et deux paquebots des Messageries, l'Oxus et l'Amazone, sont attendus pour recevoir les émigrants français.

De nouvelles paniques se sont produites mercredi et jeudi.

6 000 Européens ont quitté le Caire. Les caisses, les magasins, les banques sont fermés.

La police a arrêté hier un nommé Mahmoud, ancien mameluck de l'ancien vice-roi Abbas-Pacha. Ce personnage, déguisé en Européen, semait l'alarme, engageant tous les étrangers à fuir, sans quoi ils seraient massacrés.

Etranger

Italie

Rome, 16 juin. — M. Mancini a déposé à la Chambre un projet de loi réglant la situation des établissements italiens de la baie d'Assab. Ce projet déclare que ces établissements sont une colonie italienne et qu'Assab est un port franc. Les indigènes sont exemptés de tout impôt pendant trente ans. Leur religion sera respectée. Le gouvernement italien a le droit d'accorder des concessions de terrains à Assab à des compagnies ou à des particuliers. Il pourra conclure des traités de commerce avec les peuplades environnantes. Une somme de 60,000 francs, prise sur le

budget de 1882, servira à exécuter des travaux publics à Assab. Un projet de loi ultérieur déterminera les travaux à exécuter dans le port.

Nous lisons dans la *Fanfulla* :

« Nous apprenons que le gouvernement a l'intention de rendre les funérailles officielles de Garibaldi aussi solennelles que possible, en y faisant intervenir tous les grands corps de l'Etat, les représentations de l'armée de terre et de mer, ainsi que toutes les députations de toutes les villes d'Italie. Les funérailles auront lieu des que toutes les mesures auront été prises pour préparer la cérémonie. Dès que les présidents des deux Chambres seront de retour à Rome, on commencera à prendre les dispositions nécessaires et l'on fixera la date ultérieure des funérailles. »

Suivant le même journal, le chargé d'affaires de l'ambassade de France aurait fait savoir à la municipalité de Rome que les députations françaises ont retardé leur retour en France afin de pouvoir assister aux funérailles solennelles de Garibaldi.

D'après une dépêche de Rome publiée par le *Pungolo*, la famille de Garibaldi, cédant à la volonté unanime du pays, a résolu de procéder à la crémation du cadavre.

Rome, 16 juin. — Un banquet a été offert hier soir, à l'hôtel de Ville, par la municipalité de Rome aux délégués venus de Paris, Lyon, Marseille pour assister aux funérailles de Garibaldi.

Allemagne

Berlin, 16 juin. — Le Reichstag a adopté la proposition de s'ajourner jusqu'au 30 novembre.

Amérique

Londres, 16 juin. — Une dépêche de Montréal (Canada), dit qu'un grand incendie a éclaté dans cette ville dans la soirée du 13 juin. On ne s'est pas encore rendu maître du feu. Les pertes sont déjà estimées à un million de dollars.

LA SITUATION EN ÉGYPTÉ

Le Times publie la dépêche suivante d'Alexandrie :

Il faut signaler une différence très marquée entre l'attitude des troupes égyptiennes au Caire, et à Alexandrie. Au Caire, elles sont bien disciplinées et obéissent aveuglément à Arabi-Pacha, qui paraît être sérieusement desirux de maintenir l'ordre. Tout au contraire à Alexandrie, les soldats sont d'une insolence extrême. Ils traitent tout Européen avec la plus grande rudesse. Les soldats réclament ouvertement la déposition du khédive et déclarent qu'ils sont prêts à résister même à la Turquie. L'opinion générale est qu'il faut craindre des troubles avant l'arrivée éventuelle des troupes turques. Les Européens préfèrent mieux courir les risques d'un débarquement de marins anglo-français que de rester dans la situation actuelle d'insécurité. Il n'y a pas à douter que les soldats égyptiens ont pris une part très sérieuse aux troubles récents.

Une dépêche d'Alexandrie publiée dans la deuxième édition du Times dit que la déclaration de sir Charles Dilke, relativement au caractère non politique de la dernière émeute à Alexandrie, a produit une vive consternation dans la colonie européenne et est considérée par les indigènes comme un encouragement direct à des actes de violence ultérieurs. On attend avec anxiété une déclaration officielle du cabinet anglais qui vienne constater que la situation est vraiment sérieuse et qu'on peut compter sur la protection des autorités compétentes.

D'après une dépêche de Constantinople, publiée par le Times, les ambassadeurs des grandes puissances ont adressé à la Porte une note dans laquelle ils demandent que les coupables des crimes commis à Alexandrie soient sévèrement punis.

On télégraphie d'Alexandrie au *Daily News* que le harem du khédive et les princes de sa famille viennent d'arriver dans cette ville.

Le *Popolo romano*, organe officiel du cabinet de Rome, commente dans les termes suivants la situation en Egypte :

Pour empêcher de nouvelles complications, la France et l'Angleterre cherchent à jeter l'é-

pouvante dans l'âme du khédive, en même temps que la méfiance dans celle d'Arabi-Pacha; l'un défend ainsi le passage des Indes; l'autre protège sa triste conquête de la Tunisie. Un Etat fort indépendant en Egypte serait pour la France une ruine; pour l'Angleterre, un sérieux péril.

L'Italie, au contraire, a tout à gagner à la reconstitution de ce pays, destiné à favoriser le développement du commerce italien en Afrique.

L'Allemagne, à laquelle tous les embarras de la France offrent une espérance nouvelle en faveur du maintien de la paix, ne peut voir de mauvais œil un voisin puissant et de nat re à pouvoir être lancé au besoin sur les possessions françaises.

L'Autriche et la Russie ont tout intérêt à pousser la Turquie vers l'Egypte. La Turquie s'y laisse pousser; et elle ne néglige rien pour brouiller le jeu des diplomates européens. L'Autriche-Hongrie, l'Allemagne, la Russie et l'Italie répondent à la proposition anglo-française touchant la conférence, en disant qu'elles sont prêtes à accorder à la Turquie le temps nécessaire pour pacifier l'Egypte. Il ne reste donc à la France et à l'Angleterre autre chose à faire que de s'écarter : « Si le khédive ne se met pas dans nos mains, l'Europe pourrait avoir à déplorer à Alexandrie un crime dont l'Angleterre et la France seraient responsables. Demain peut-être, il serait trop tard ! »

Les journaux de Constantinople discutent longuement les derniers événements d'Alexandrie.

Le *Vakif* affirme que l'émeute n'avait aucun caractère politique et n'avait aussi rien de prémédité. Ce n'était qu'une rixe du même genre que la rixe franco-italienne de Marseille.

Le *Terdjument Hukikat* attribue tous les malheurs de l'Egypte aux intrigues de l'ex-khédive, qui cherche à semer la discorde entre les Turcs et les Arabes.

On écrit de Constantinople à la *Correspondance politique* :

On assure que Dervich-Pacha aurait été chargé de manager Arabi-Pacha. La Porte, sachant qu'Arabi-Pacha entretenait des intelligences secrètes avec les partisans de l'ex-grand chéif de la Mecque, lequel a été amené à Constantinople, craind de le pousser, si elle le brusquait, dans les bas de ce parti qui a pour but la proclamation d'un autre khalife.

LES SERVITUDES MILITAIRES

Plusieurs députés ont présenté une proposition de loi relative à la législation sur la zone frontrière, le classement des places fortes, des postes militaires, et l'établissement des servitudes militaires.

L'exposé des motifs est très intéressant et fait la lumière sur une question dont on parle souvent beaucoup sans bien la connaître.

On entend par travaux mixtes les travaux à exécuter dans la zone frontrière et dans le rayon de servitude autour des places fortes. Les limites de la zone frontrière et celles des territoires annexés ont été fixées par un décret en date du 8 septembre 1878.

Par ordonnance royale du 31 décembre 1876, il est défendu de faire aucune construction d'ouvrages dans les provinces frontières, sans que les projets aient été communiqués au ministre de la guerre. On entendait, par là, que les travaux mixtes seraient donnés en communication au département de la guerre.

La loi du 19 janvier 1871 détermine la nature des travaux qui ne pouvaient être exécutés sans que les projets eussent été soumis à l'examen préalable d'une commission mixte des travaux publics.

Le décret du 22 septembre 1812 et les ordonnances des 18 septembre 1816 et 28 décembre 1818 fixent l'organisation et les attributions de la commission mixte.

L'ordonnance de 1816 porte qu'aucuns travaux, excepté ceux de réparation et d'entretien, ne pourront être exécutés dans l'étendue de ces

limites, qu'autant qu'ils auront été jugés sans inconvénient pour la défense du territoire.

La loi du 7 avril 1851 fixe la composition de la commission mixte des travaux publics et déclare en principe de toute surveillance militaire les chemins de grande et de petite vicinalité ou s'étendant de la zone frontrière.

Par un décret du 6 août 1853, on fait entrer dans la compétence de la commission mixte : 1° les travaux concernant les routes impériales et départementales, les chemins de fer, les chemins vicinaux de toutes classes, ainsi que les chemins forestiers, tant dans les bois et les forêts de l'Etat que dans ceux des communes ou des établissements publics, les ponts à établir sur les cours d'eau navigables ou flottables pour le service des chemins vicinaux ou forestiers.

Par un autre décret du 15 mars 1862, quelques modifications sont apportées aux causes connues dans celui de 1851 et dans un sens libéral dont les dispositions disparaissent par le décret du 8 septembre 1878.

Le génie militaire a alors une souveraineté entière, qui lui est donnée, non par des lois, mais par des décrets.

L'exposé des motifs passe ensuite au classement des places fortes, postes militaires et établissements des servitudes militaires.

La loi du 8 juillet 1791 est fondamentale en la matière. Les décrets impériaux du 19 décembre 1811 et ceux du 24 décembre de la même année contiennent les prescriptions les plus sévères et les plus strictes sur le régime des places fortes, dont le système a été successivement modifié par la législation du 17 juillet 1819, l'ordonnance du 1^{er} août 1821 et la loi du 10 juillet 1851 qui fut un retour vers la législation de 1791.

Après le coup d'Etat, un décret du 10 août 1853 porte que la paix de guerre et les postes militaires sont classés, pour l'application des servitudes défensives, conformément à un tableau annexé au décret.

Les sigataires de la proposition de loi pensent qu'il y a lieu de revenir à la législation de 1791 et de 1851, dans l'intérêt de la défense du territoire et de la bonne administration des finances, et que ce n'est pas à de simples décrets du pouvoir exécutif que doit être confié le soin de créer des servitudes autour des places nouvelles ou de les modifier autour des places anciennes.

Ils demandent à faire supporter également par tous les citoyens les charges de la défense nationale. Les propriétaires affectés aux servitudes militaires trouveront dans l'inscription de rentes annuelles, inscrites au budget en leur faveur, ou dans certains dégrèvements aux contributions une compensation à la diminution de leur droit.

Toutes les raisons invoquées sont excellentes, mais seront-elles acceptées par le génie militaire, par la grande congrégation de l'Ecole polytechnique? La Parlemment est souverain pour trancher d'une manière libérale une question qui touche aux intérêts particuliers de la défense du territoire.

LE CRIME DU PECQ

Nous empruntons au *Temps*, quelques nouveaux et très curieux détails sur ce crime abominable dont nous avons déjà parlé longuement :

Une messe pour le repos de l'âme de M. Aubert a été dite hier dans l'église du Pecq. Les deux cercueils du défunt seulement y assistaient. Après la messe, elles se sont rendues sur la tombe de leur frère, où elles ont prié assez longtemps.

Elles ont modifié le projet qu'elles avaient primitivement formé de ramener le cadavre à Paris.

Il sera exhumé de la fosse dans laquelle il a été provisoirement descendu pour être transféré dans un caveau spécial du cimetière du Pecq, sur lequel un monument lui sera élevé. En ce moment, une simple croix de bois sur-

— Certes, répondit Eulalie, toujours un peu en retard, si monsieur le vicomte...

— Oh! mesdames, je suis confus de vos bontés. Mais si vous saviez ce que c'est qu'une névralgie... de race, vous comprendriez combien il lui faut de solitude et de... recueillement. Vous ne m'en voudrez pas d'aller chercher un peu de calme à l'ombre de ces grands bois?

Et un long soupir s'échappa des lèvres purpurines du jeune d'Isigny.

Mme Durand se levait.

— Mesdames si vous le voulez bien, la soirée est splendide, nous irons prendre le café sur la terrasse.

— Pardon, dit M. Durand, notre maître des cérémonies ne nous a pas encore donné l'heure du feu d'artifice.

— Dix heures précises, mon oncle, au bois de m'ébèzes.

— Jobard! murmura Charles, en gagnant le jardin.

Sur le perron, M. Durand arrêta Jacques sur le bras.

— Pardon, mon oncle, un mot à ma tante, et je suis tout à vous.

Et s'approchant de Mme Durand :

— Chère tante, j'ai besoin d'une Suzanne, qui me tienne des gargarismes pour mes illuminations. Voulez-vous me la laisser?

— Certes, mon ami Joseph, dit-elle à un domestique qui s'approchait des fauteuils sur la terrasse, dites à Suzanne que je n'ai pas besoin d'elle avant minuit.

— Merci, chère tante.

Et rejoignant M. Durand :

— Vous avez à me parler?

— Où en es-tu?

— Mais tout va bien. Le feu d'artifice sera splendide. Vous y verrez une pièce que... je vous recommande...

— Eh bien! mais.

— Non, je joue le jeu du diable. Je peux échouer bêtement, comme je peux réussir.

Seulement, il faut que vous m'aidiez.

— A transporter ton feu d'artifice?

— Non. A transporter vos invités.

— Prés du pont?

— Parbleu!

— C'est là qu'est le spectacle?

— Si! à quel! Mais je ne suis sûr de rien.

— Oh! mon cher, si tu as joué le jeu du diable, tu as quatre-vingt-dix-neuf chances sur cent. A quelle heure faut-il être là-bas?

— A dix heures cinq minutes, dans le plus grand silence. Faites venir votre monde par les charnières. Tâchez que ma tante et Henriette soient des premières.

Tu crois que cela les intéressera?

cuser auprès de vos amis de mon arrivée un peu tardive. Mais depuis ce matin, mon oncle m'emploie d'une façon si... variée... Pour le moment, je viens de faire l'artificier. Et j'espère que vous ne serez pas mécontente de cet épisode de votre fête.

Et, saluant, il cherchait une place, du regard, quand son oncle lui dit :

— Tiens, Jacques, ta cousine t'attend. Mon vieil ami le conseiller Robert lui recite l'*Almanach des Muses*, et elle trouve cette littérature un peu...

— Parbleu! Je vous conseille de parler, monsieur le financier, répondit le conseiller. Je pourrais citer quelques couplets de votre cru où vous faisiez rimé... pour la première fois... amours avec toujours!

— Hélas! je ne fais plus rimer que cassette avec recette!

Jacques s'était assis auprès de sa cousine.

— En bien! monsieur le surintendant de nos plaisirs, qu'as-tu fait de notre feu d'artifice et de nos illuminations? Tu as profité, je suppose du joli paysage que t'offraient le bois, la rivière, le pont...

Charles d'Isigny, tout en offrant du thon mariné à ses voisins, attendait avec anxiété la réponse de Jacques, qui dit avec indifférence :

— Oh! du tout, mon oncle. C'est été trop bachelier. Toujours la même rivière, le même pont, le même bois! Mais nous ne sommes pas ici au *Pré Catelan*. Non! J'ai porté tout mon attirail au bois de m'ébèzes...

— Quand je mettrai le feu à mes pièces, vous aurez autour de votre étang une splendide

ceinture en argent... Vous ne connaissez pas l'effet des feux de Bengale sur ce feuillage découpé! Vous verrez.

— Mais c'est de l'autre côté de la propriété?

— Précisément, l'ombre du bois me servira de repoussoir.

— Il sera donc tout à fait obscur?

— D'autant que la partie opposée sera plus éclairée. Dans le petit bois, nuit complète. Mais je vous en prie, cher oncle, plus de questions, ou vous gâchez ma surprise.

Charles d'Isigny respira. De son côté, M. Durand en embrassant d'un regard fin les deux neveux, se disait :

— Je savais bien que Jacques était un garçon d'esprit.

Comme dans toutes les diners de province où le cérémonial officiel n'impose pas d'étiquette, la gaieté devenait légèrement expansive. — Chose singulière, cependant, à mesure que le niveau de l'entretien s'élevait, ce pauvre vicomte semblait s'alanguir.

En vain, les deux braves dames, pour lesquelles il s'était montré plein de courtoisie, épuisaient leur répertoire de douces et calmes paroles pour le tirer de cette prostration, il ne répondait que par des phrases enrouées :

— Névralgie effrayante!... C'est de race!... Chaleur atroce!... Pas d'air!... Un tour dans le parc!...

— Mais, monsieur le vicomte, dit la plus sensible de ses voisines, un tour de parc n'est pas fait pour nous effrayer. Et si vous acceptez notre compagnie?... N'est-ce pas, Eulalie?

monte le terre sous lequel il repose. Le fos-
soyeur avait inscrit le nom du défunt sur les
deux de la croix, mais la pluie de ces derniers
jours a fait disparaître complètement l'inscrip-
tion.
Parmi les nombreux détails de l'arrestation,
que nous avons racontés, il en est un que nos
lecteurs n'ont certainement pas oublié. C'est
celui relatif à la lettre anonyme, écrite en petit
caractères d'imprimerie, qui informait la pré-
fecture de police de l'adresse de Mme Fenay-
ron.
On assure que cette lettre a été envoyée par
un de nos confrères d'un journal du soir, M.
Besnard, qui en apprenant qu'un cadavre li-
gotté avec du plomb venait d'être repêché au
Pécy, s'est rendu dans cette commune, a été
au courant des relations d'Aubert par les
seurs du défunt, s'est livré à une enquête ra-
pide à la suite de laquelle il a acquis la convic-
tion que Mme Fenayron connaissait les auteurs
du crime.
C'est hypothèse le tourmentait. Il craignait
que les assassins, soupçonnant que les magis-
trats aient sur leur piste, ne s'échappassent et,
dans la soirée, il écrivit à M. Camescassa la
lettre que nous avons reproduite. Souvent, dans
les affaires semblables, des dénonciations nom-
breuses et fausses parviennent à la préfecture
de police.
Cette fois, celle de M. Besnard visait juste.
On sait comment M. Macé, mandé immédiate-
ment par le préfet, se rendit au boulevard Gon-
ron-Saint-Cyr pour procéder à l'arrestation des
inculpés.

DÉPARTEMENTS

(Service spécial du R. publicain du Rhône)

LOIRE

Saint-Etienne, 16 juin. — Hier, à deux heures du
soir, un vieillard qui passait dans la rue Fontainebleau,
s'effondra tout à coup et tomba sur le trottoir, en face
de l'institution des sourdes-muettes. On s'empressa
auprès de lui et on le transporta aussitôt dans cet
établissement; mais tous les soins furent inutiles, il
eut cessé de vivre.
Ce malheureux est un nommé Benoît Gardet, ouvrier
menuisier à Usson (Loire), âgé de 70 ans. Il était
parti de l'hôpital depuis 15 jours, et se rendait à la
maison avec ses deux petits neveux pour aller dans son
pays.
Après les constatations d'usage, son corps a été
transporté à l'hôpital.
On attribue sa mort à une attaque d'apoplexie.

Hier, à 6 heures du soir, le jeune Louis Mondon,
âgé de 15 ans, manœuvre, demeurant rue du Treuil,
n° 57, était occupé à porter du mortier dans une mai-
son en construction aux Tréves.
Il passait sur un échafaudage lorsqu'une planche
mal attachée sur laquelle il avait posé le pied fit bas-
cule. Ce pauvre enfant fut précipité sur le sol de la
rue du deuxième étage. On le releva aussitôt et on
le transporta à son domicile.
Le docteur Durand, appelé pour lui donner ses
soins, n'a constaté aucune fracture mais seulement
une contusion à la tête.
Sa vie n'est pas en danger.

ISERE

Grenoble, 16 juin. — Nous avons annoncé la nomi-
nation de M. Malens, sénateur, comme premier prési-
dent à la cour d'appel de Grenoble. Voici les notes
biographiques que nous trouvons dans le recueil de M.
Jules Clère :
Jules-César-Antoine Malens, élu sénateur de la
Drôme, par 253 voix (439 électeurs), est né à Annecy-
sur-Saône, le 17 janvier 1829. Avocat distingué du barreau
de Valence, M. Malens collabora sous l'Empire à l'*In-
dépandant de la Drôme*, journal de l'opposition, et fut
nommé, après le 4 Septembre, membre de la commis-
sion chargée d'administrer provisoirement le départe-
ment.
Élu député au 8 février 1871 par 35,857 voix, M.
Malens se fit inscrire à la réunion de la gauche répu-
licaine dont il fut un des présidents. Il a voté pour
le retour à Paris, le Message de M. Thiers, la proposi-
tion C. Périer, la dissolution en 1874, l'amendement
Wallon, les lois constitutionnelles, etc., et contre la
loi de séparation des Églises et de l'État, le projet de
loi sur l'enseignement supérieur, etc.
Porté sur la liste républicaine aux élections sénato-
riales dans la Drôme ainsi que M. Lamotte, M. Malens
fut élu avec lui une profession de foi ainsi conçue :
« Je me souviens, nous le dirons hautement :
nous sommes républicains. Ce que nous voulons, nous
le déclarons sans équivoque, sans réticence : nous vou-
lons la consolidation de la République. Ce que nous
désirons ardemment, vous le désirez comme nous :
nous désirons que, par le libre et régulier fonctionne-
ment de nos institutions républicaines, tous les fac-
teurs, de quelque nom qu'ils se parent, soient réduits
à l'impuissance »
M. Malens est inscrit à la gauche républicaine, qui
a choisi comme secrétaire de la réunion.
Les Avenières. — Avant-hier, vers trois heures et
demi du matin, un commencement d'incendie s'est
déclaré au hameau du Qui-quot, dans la fabrique de
M. J. Ximilmon Janet, négociant aux Avenières.
Le feu qui avait pris dans un escalier dont 25 mar-
ches étaient en partie brûlées, a été bientôt éteint à
l'aide du personnel de l'usine.
La pompe de la localité, amenée sur les lieux, n'a
pu fonctionner.
Les dégâts, évalués 1,000 francs environ, sont cou-
verts par des assurances.
Jardins. — Un vol assez considérable d'argent et de
bijoux a été commis dimanche dernier, dans l'après-
midi, au préjudice de M. Henri Laurent, propriétaire
au hameau de Bérardier.

Pendant que les époux Laurent se trouvaient à la
vogue d'Eyzin-Pinet, des malfaiteurs qui devaient
bien être au courant de leurs habitudes pénétraient
dans leur maison d'habitation en passant par l'écurie,
parce que toutes les autres portes avaient été fermées
à clef.
Une fois dans l'intérieur, les voleurs fouillèrent tous
les meubles et tous les placards et s'emparèrent d'une
somme de 120 fr. en or, d'une robe de soie noire, es-
timée 200 fr. et d'une montre, d'une chaîne, d'un
carnet et de plusieurs bagues; le tout en or et d'une
valeur de 620 francs.
Une information est commencée.

AIN

Bourg, 16 juin. — Nous avons annoncé, il y a quel-
ques jours, l'arrestation de l'ordonnance d'un com-
mandant du 23^e de ligne, accusé de vols importants
et nombreux. Ce malfaiteur, enfermé à la prison de
la caserne, s'est évadé hier au soir vers neuf heures. On
s'est mis immédiatement à sa poursuite. Ceux qui ont
passé vers dix heures du soir, rue des Blanchissières,
ont pu voir quelle révolution avait causé la présence
d'une patrouille faisant dans cette rue une perquisition.
Toute la nuit s'est passée en recherches vaines. Ce
matin encore, le fugitif n'a pu être retrouvé. Com-
ment s'est opérée cette évasion? Plusieurs versions ont
été données. La plus probable, c'est qu'il a profité
du moment où un soldat de service entrerait dans sa
prison pour lui apporter une paille et qu'il s'est
sauvé par la porte laissée ouverte. Les échafaudages
élevés près de cet endroit pour des réparations que des
ouvriers sont en train de faire, ont favorisé sa fuite
et lui ont permis d'être promptement hors d'atteinte.

HAUTE-SAVOIE

L'ouverture de la ligne d'Annecy à Annemasse est
fixée au 1^{er} novembre prochain.

Le directeur d'une des principales maisons de ban-
que d'Annecy, vient de disparaître.
Une lettre de lui laisserait supposer un suicide, mais
le public n'y ajoute nullement foi.
Le comité, prévenu, a aussitôt nommé un directeur
provisoire.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Vendredi, 17 juin, 168^e jour de l'année. — So-
leil : lever, 3 h. 28, coucher, 8 h. 03. Les jours
sont égaux.
Éphémérides (1828) : Mort du docteur alle-
mand Gall.

On a procédé hier au 63^e tirage des obliga-
tions de l'emprunt de Paris 1865, au palais de
l'industrie.
Le numéro 526 719 gagnait 150,000 fr.; le nu-
mero 421,103 gagnait 50,000 fr., et les numéros
suivants chacun 10,000 fr. : 017,324,741; 422,
483,362; 513 827.
On a procédé également au 56^e tirage des
obligations du canal de Suez.
Ont gagné : le numéro 223 015 le lot de 150,
000 francs; les numéros 170,281 et 56,564 cha-
cun 25,000 fr., les numéros 113,624 et 143,359
chacun 5,000 fr.

Le ministre de la guerre a fait établir un nou-
veau règlement portant instruction pour les
examens de passage et de division, et les exa-
mens de sortie de l'École spéciale militaire.
En vertu de ce règlement, pour être déclaré
apte à passer en première division et être nommé
sous lieutenant, tout élève doit :
1^o Avoir atteint une moyenne générale au
moins égale à 10 pour l'instruction générale et
11 pour l'instruction militaire;
2^o Avoir obtenu, dans chaque cours particu-
lier, une moyenne égale au moins à 6 pour
l'instruction générale, à 8 pour chacune des mat-
ières suivantes de l'instruction militaire, théo-
ries, règlements, et à 10 pour la pratique pro-
prement dite;
3^o N'avoir pas encouru, dans l'année d'études,
deux cents jours de consigne.
Dès qu'un élève a encouru deux cents jours
de consigne, il est envoyé devant le conseil de
discipline, qui, après avoir examiné les puni-
tions et pris en considération la nature des fautes
dont l'élève s'est rendu coupable, propose
au ministre, s'il y a lieu, son exclusion de l'é-
cole, ou, en première année, la privation des
vacances, et, en deuxième année, un retard
dans la date de la promotion.

Après avis du conseil d'État, le ministre a
décidé que, chaque année, tous les sous-offi-
ciers rengagés antérieurement au renvoi de
leur classe entreraient en jouissance de la pre-
mière haute paie journalière d'ancienneté (30
centimes par jour) à une date unique qui sera
déterminée par une note insérée au *Journal
militaire officiel*.
Les sous-officiers rengagés, provenant des
engagés volontaires, auront droit à la haute
paie d'ancienneté en même temps que les
sous-officiers de la classe comptant trois ans de
service qui se seront rengagés, en même temps
qu'eux.

L'infanterie de marine, participera aux
grandes manœuvres qui seront exécutées cet
automne. L'infanterie de marine sera com-
mandée par M. le général de brigade de Tremblay;
elle se recrutera dans les quatre régiments de
l'arme pour former deux régiments.
L'entol de chef d'état-major de la brigade
sera rempli par le chef de bataillon aide-de-
camp du préfet maritime à Toulon.
La brigade d'infanterie de marine manœuvre-

ra avec le 15^e corps, contre le 14^e. Son effectif
total comprendra 32 officiers, 4,854 hommes de
troupes, 136 chevaux et 32 voitures.

La commission relative aux inhumations a
terminé ses travaux. Voici l'économie générale
du projet qu'elle a arrêté :
Le conseil municipal, dans chaque commune
est seul chargé d'assurer le service des inhumations
et d'en fixer le tarif. Le matériel appar-
tient à la commune et doit être d'usage d'em-
blèmes religieux ou autres, l'apposition des
emblèmes est laissée aux soins et à la charge
de la famille, qui est entièrement libre à cet
égard, à condition que les emblèmes n'aient
aucun caractère séditieux. Les frais payés à
la commune ne concernent que le service ma-
tériel de l'inhumation; les frais de service re-
ligieux sont réglés en dehors par la famille avec
les ministres du culte.

Un arrêté vient d'autoriser la compagnie des
chemins de fer de la Méditerranée, à ouvrir la
gare de Lyon-Part-Dieu au trafic à petite vi-
tesse, des marchandises de toute nature, en
provenance ou à destination du chemin de fer
de l'Est de Lyon (ligne de Lyon à Saint-Genix),
quel que soit le poids de l'expédition.

Le jour tant attendu par les pêcheurs est en-
fin arrivé.
Hier, ces patients ont été autorisés à sortir
leur ligne de l'étui, et à gorger d'asticots le
trop naïf goujon.
Il paraît que le poisson est abondant. Il n'y a
pas eu de cue et la tranquillité des eaux a fa-
vorisé considérablement le froi. La pêche promet
d'être fructueuse.
Souhaitons bonne chance aux pêcheurs et
donnons-leur un bon conseil :
N'oubliez pas que le vent du nord amène le
poisson à la surface de l'eau; que le vent du
sud pousse l'amorce dans la gueule de ceux que
vous voulez prendre; que le vent qui vient de
l'est est le plus défavorable que puisse rêver un
pêcheur.

Nous recevons la lettre suivante dont nous n'avons
pas besoin d'appuyer les conclusions :
J'ai lu dans votre journal d'hier, que des in-
dividus, à Genève, avaient été arrêtés sous
l'accusation de mise en circulation de vieux
timbres-poste lavés au moyen d'une prépara-
tion chimique.
C'est une erreur profonde que de croire
qu'une préparation chimique soit nécessaire
aux fraudeurs pour effectuer le lavage des tim-
bres oblitérés.
Le procédé est beaucoup plus simple; ces
timbres sont simplement plongés dans un bain
de lait pur, savonné légèrement à leur surface
et brossés à l'eau froide.
Ce genre de fraude que j'ai eu l'honneur, il y a
plusieurs années, de signaler au gouvernement
français, ne peut être empêché qu'en impré-
mant les timbres avec des encres délébiles qui
ne donneraient que du papier blanc au frau-
deur qui essaierait le moindre lavage de ces
dits timbres.
Espérons que devant l'extension que semble
prendre cette fraude, M. le Ministre des postes
voudra bien employer, pour déjouer les frau-
deurs, les moyens que je tiens à sa disposition
depuis tant d'années.
Dans l'attente, M. le rédacteur en chef, que
vous voudrez faire bon accueil à ma lettre et
l'insérer dans votre estimable journal.
Veuillez agréer, etc.
EJ CRÉB

La Compagnie des omnibus et tramways
de Lyon nous informe que l'occasion des cour-
ses elle fera circuler, les 18 et 19 courant, un
grand nombre de tramways sur les lignes de
Perruche aux Brotteaux et du cours de Broches
à l'entrée du Parc.
Les personnes qui se rendront aux courses
pourront également utiliser l'omnibus qui, le
dimanche, fait le service entre la place Mo-
rand et le viaduc du chemin de fer de Genève.

Ce matin, à six heures, deux soldats du 3^e
hussards, sous le commandement d'un brigadier, fai-
saient baigner trois chevaux dans l'enceinte
réservée aux chevaux de l'Hôtel. Le barrage étant
ouvert par la crue des eaux, les chevaux ont
été entraînés dans le fleuve; un seul a pu
aborder; les deux autres, qui étaient attachés
ensemble, ont disparu et n'ont pu être retirés
qu'en aval du pont du Chemin de fer.

Hier, à sept heures du soir, une jeune fille a
tenté de mettre fin à ses jours en se précipitant
dans la Saône, du haut de la passerelle Saint-
Georges.

Un passant a pu arrêter cette malheureuse
au moment où elle allait mettre son projet à
exécution.
On attribue à des chagrins d'amour cette fu-
neste détermination.

D'anciens voleurs ont pénétré la nuit der-
nière, dans l'établissement de M. Alazard, débi-
tant de boissons rue de la Belle Cordière n° 3.
Après avoir d'abord forcé la porte de la cave
et y avoir soustrait que quelques bouteilles de vin,
ils ont gagné la salle du café en soulevant une
trappe et ont enlevé une quinzaine de francs
qui se trouvaient dans le tiroir du comptoir.
Plaintes ont été déposées au bureau de police.

M. Robier jardinier, avait passé la soirée avec
un de ses camarades, le nommé Villard Pierre,

demeurant à Vaise, qui après maintes libations,
lui offrit, pour lui éviter la peine de retourner
à la Croix-Rousse, où il loge, de venir partager
son lit dans la chambre garnie qu'il occupe
chez M. Lodon, restaurateur.
Robier accepta l'hospitalité et Villard profi-
tant de son sommeil lui vola une montre et sa
chaîne en argent, plus une porte-monnaie con-
tenant la somme de 19 fr. et une paire de bot-
tines.
Le volé, à son réveil, se hâta de porter plainte
au bureau de police, et Villard ne tardait pas à
être arrêté au moment où il essayait d'en-
gager la montre soustraite au bureau du Mont-
de-Piété de Vaise.
En guise de reconnaissance, Villard a obtenu
hier 3 mois de prison.

Hier matin, une fille G. Mathilda, âgée de
23 ans, cuisinière, rue Bourbon, passait dans
la rue des Remparts-d'Ainay, lorsqu'elle a été
prise des douleurs de l'enfantement. Elle n'a eu
que le temps de gagner une allée voisine, où
elle ne tarda à mettre au monde un bel et gros
garçon.
Après avoir reçu les premiers soins d'une
accoucheuse du voisinage, elle a été transportée
à l'hospice de la Charité.

OBSERVATOIRE DE LYON

Lyon, 16 juin, 4 h. du soir.

Température : La dépression qui était hier sur le
Danemark a continué sa marche vers l'est, et celle
qui se formait sur l'Espagne s'est réunie à une autre
qui existait sur le golfe de Gènes où le baromètre est
sensiblement stationnaire. A Lyon il remonte lente-
ment. (765 mm à 1 h du soir.)
Probable : Beau temps.

PUBLICATIONS NOUVELLES

LE SAINT-NICOLAS
3^e Année

Sommaire du n° 30 — 22 juin 1882

La Légende du petit Oiseau (Marthe Bertin). — Les
Petits Magiciens du Caucase (J. Protche de Viville).
— Angéline (Albert de Proville). — Portrait du lau-
réat des Devinettes. — Les Entreprises d'Harry
(Eudoxie Dupuy). — Histoire de Tapin, le lièvre qui
jamais n'eût peur. (Magagnousse). — La Boîte aux
lettres. — Tirelire aux Devinettes.
Illustrations par F.-B., Poirson, Frédéric, Dielman,
Chafanski, Beard, Robert Timant, Gailard, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par
lettre affranchie.
Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez
tous les libraires.
Abonnements : Un an, 18 fr.; Six mois, 10 fr.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 16 juin.

Dès hier soir, à la réunion du marché libre, des
impressions moins découragées s'étaient affirmées et la
tenue générale des fonds publics s'était quelque peu
améliorée. Cette amélioration a été confirmée au mar-
ché officiel. L'absence de toute nouvelle de l'extérieur
ayant laissé reposer les imaginations et cessant de fa-
voriser les desseins de la spéculation à la baisse, quel-
ques fractions ont pu être regagnées. Dans sa légère
reprise, notre place n'a fait que se régler, en outre, sur
les places extérieures.
5 0/0, 115,40; Italien, 90,40.
Suez, 2,610; Panama, 555.
Égyptienne, 330; Banque ottomane, 790.
Peu d'affaires sur les Chemins français et étrangers.
La Banque de France est remontée à 5,400.
Voici les variations principales de son bilan :
Augmentation. — En caisse. — Or : 3 millions 2;
Portefeuille : 5 millions 9; Circulation : 15 millions
6; Compte du Trésor : 5 millions 7; bénéfices :
1,195,000 fr.
Diminution. — Avances : 5 millions 9; Comptes
Courants : 5 millions 6.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 16 juin.

On assure que les puissances sont d'ac-
cord pour communiquer à la Porte une note
lui donnant quarante-huit heures pour se
décider sur la question de la conférence.

— Les journaux disent que l'éventualité
de la déposition de Tewfik est de plus en
plus probable.

— La commission du budget a adopté le
budget des travaux publics avec de légères
modifications.

— La commission de l'organisation judi-
ciaire a examiné plusieurs amendements et
contre-projets sur le mode d'élection des
magistrats. Elle n'a pris aucune décision.

— La commission chargée d'étudier le
projet d'une indemnité à payer à l'adminis-
tration du diocèse de Moulins pour l'expro-
priation du domaine d'Isère où se trouvait
un petit séminaire fermé par suite de l'ap-
plication des décrets sur les congrégations,
a rejeté tout projet d'indemnité.

CHOSSES & AUTRES

Une nouvelle découverte

Le doux chant du grillon pourrait, d'après le *Cosmos* les *Mondes*, servir de thermomètre pour fixer les degrés de la température. Plus précipité dans les basses températures, il se ralentit lorsque la chaleur devient plus intense.

En prenant environ soixante-douze cris par minute, nous aurons une température de 60° Fahrenheit, quatre cris de plus feront un degré et quatre de moins en retrancheront un.

Le nombre résultant donnera la température avec une réelle approximation.

Maintenant vous pouvez en faire l'expérience : en plongeant le grillon-thermomètre dans de l'eau bouillante, il ne doit plus crier du tout par cette excellente raison qu'il sera mort.

Que c'est beau la science !

Statistique monétaire

D'après un travail intéressant de M. de Malare, dont il a été fait lecture à la dernière séance de l'Académie des sciences, dans les Etats du monde où l'on peut obtenir des données officielles précises, on compte, sur un ensemble de populations de 395 millions d'habitants, 15 milliards 20 millions de francs de monnaies fiduciaires (billets d'Etat ou billets de banque) en circulation en 1880-81.

On estime qu'actuellement les métaux monnayés en circulation dans tout le monde civilisé représentent une valeur de 34 milliards de francs, dont 18 en or.

L'Angleterre, la nation qui a la plus grande activité d'affaires, est celle qui relativement emploie la moindre quantité de monnaies métalliques et de monnaies fiduciaires :

En monnaies métalliques, 3,700 millions de francs, dont 8 210 en or ; en monnaies fiduciaires 1,100 millions de francs. Total, 4,800 millions de francs.

Cela tient à ce que l'Angleterre, effectue une grande partie de ses opérations par les clearing-bouses, qui ont servi à payer par virements, dans la dernière année, pour une somme de 3,909,789,000 liv. sterl., soit 149 milliards de francs.

Relativement, la France emploie beaucoup plus de monnaies métalliques et fiduciaires :

En monnaies métalliques, 6,000 millions de francs, dont 3,800 millions en or ; en monnaies fiduciaires, 2,600 millions de francs. Total, 8,600 millions de francs.

Pot de pensées

L'ameur sans argent ressemble à une botte vernie sans semelle.

Le crédit est un vilbrequin à l'aide duquel on fait des trous à la lune.

Petite correspondance en plein air

La sur un mur du boulevard du Nord :
A onze heures, je t'attendais encore et suis parti désespéré.

CONSTANT.

Ne m'en veux pas, ma tante m'a retenu très tard.

MARIA.

Réflexion d'un promeneur loustic :

Quand on attend sa belle que la tante est cruelle !

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : Cent vingt millions de francs

Siège social, 16, rue Le Peletier, à Paris

Les bureaux de la succursale du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, à Lyon, sont transférés.

RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 19
Angle de la place de la Bourse

BUREAUX AUXILIAIRES

A. Boulevard de la Croix-Rousse, 139

B. Place du Pont, 3, Guillotière

Société Française Financière

Capital : VINGT-CINQ MILLIONS

PARIS — 12, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

MM. les Actionnaires sont informés qu'un acompte sur le dividende de l'exercice courant, de 40 francs par action, sera mis en paiement en échange du COUPON N° 11, à partir du 1^{er} Février, aux caisses de la Société, 18, rue de la Chaussée-d'Antin, et sous déduction de l'impôt.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

NOTA. — Cet Etablissement financier, qui compte onze ans d'une prospérité croissante et non interrompue, n'a jamais distribué moins de 60 fr. de dividende par an ; le dividende du dernier exercice a été de 70 fr. et celui de cette année sera de 80 fr. — Le cours de ses actions était de 550 fr. en 1876, de 650 fr. en 1877, de 750 fr. en 1878, de 850 fr. en 1879, de 900 fr. en 1880, de 1,025 fr. en 1881.

En raison des bénéfices, la hausse a encore une marge considérable, et, même au cours actuel, les actions de la Société Française Financière représentent un placement de premier ordre à 7.50 pour CENT.

CREDIT DE FRANCE

Ancienne Société Générale française de Crédit
SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL 75 MILLIONS

Succursale de Lyon : 1, rue de la République

La Société bénéficie actuellement

2 0/0	pour les dépôts à vue
3 0/0	de 6 à 11 moi
4 0/0	de 1 an à 23 mois.
5 0/0	de 2 ans et au-delà.

Maison de Santé et de Convalescence A MEYZIEUX près Lyon

située dans un pays très salubre, au milieu d'une vaste propriété d'agrément, avec salles d'ombrage, jeux divers, gymnase, belvédère, serres chaudes avec plantes rares, jardin d'hiver, chapelle, salle de billard, bibliothèque, etc.

Pour renseignements, s'adresser à M. le docteur Courjon, directeur de l'établissement, à Meyzieux, tous les jours, ou à Lyon les lundis, mercredis et samedis, de 3 à 5 heures. 2-83

MAISON D'ACCOUCHEMENT

TENUE PAR

Mme V^e YVERNAT

3, rue Vieil-Rempart (Saint-Georges) angle de la rue du Dogenné, Lyon.

Pension pour les Dames enceintes
Chambres indépendantes. Soins intelligents et discrétion.

Consultations. — PRIX MODÉRÉS

Connait l'allemand

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture, et qui veulent être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'abonner à la

Gazette

AGRICOLE ET VITICOLE

journal paraissant tous les dimanches, et qui a été choisi par le Comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la reproduction de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc.

On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue Mulet, 18, (près le lycée).

Prix : 8 francs par an

INSTITUTION DE

SOURDS-MUETS

Enseignement par la parole. Etablissement subventionné par la ville de Lyon. Reçoit des élèves boursiers. Pour cause d'agrandissement, transféré, 56, rue des Maisons-Neuves, Villeurbanne (Lyon).

J. HUGENTOBLE, directeur.

BOURSE DE LYON

Du 16 juin 1882

Rentes	Comptant-Acteurs
3 1/2 %	83 20 Gaz de Lyon
3 1/2 % amortissable	83 20 Gaz de la Guillotière
4 1/2 %	83 20 Mines de la Loire
5 0/0 français	115 40 Montrambert
5 0/0 italien	90 22 St-Etienne
5 0/0	90 22 Rive-de-Gier
Autrichien 4 0/0	90 22 Société Lyonnaise
Russes 5 0/0	90 22 Bateaux-Omnibus
Espagne 5 0/0	90 22 Baux
Dette Egypt. unifiée	90 22 Dombes
Actions	90 22 Abattoirs
Crédit mob. Espag.	90 22 Verrieres L. et Rhône
Crédit Lyonnais	733 70 Croix-Rousse
Union générale	733 70 Obligations
S. Lyon et Loire	733 70 Ville-de-Lyon
S. Hypothec. France	733 70 Ville-de-Paris 1889
Soc. foncière Lyonn.	733 70 Ville-de-Paris 1871
Banque Ottomane	807 50 Lombardes-anciennes
Banque Paris-Médit.	807 50 Lombardes-nouvelles
Che. Autrichiens	700 00 Loire
Lombard-Vénitien	805 00 Saint-Etienne
Saragossa	700 00 Rhône-et-Loire 4 0/0
Nord-Espagne	700 00 Paris-Lyon-Méditerranée
Suez	2115 00

Le rédacteur gérant, Victor GOURNAUD

Lyon. — Imp. Waltener, rue Bellecordière, 14.

ANNONCES

VENTES JUDICIAIRES

Le lundi 19 juin courant, à onze heures, du matin, sur la place publique de Lons, à Lyon, lieu de M. Nicolas, il sera vendu divers objets saisis, tels que : billard, comptoir, tables, chaises, thermostat, glace, chaînes, horloge, banquette, bouillottes de liquors, etc.

Suivant acte sous signature privée, en date du dix-sept mai 1882, M. Boisse a acquis de Mme veuve Chapel, le fonds de café, sis à Lyon, quai Saint-Vincent, 61, connu sous le nom de Café de la Feuillée. Les personnes qui auraient des droits à faire valoir sont invitées à produire leurs titres de créances, en l'étude de M. Balmont, huissier, rue de la République, 28, dans les dix jours, sous peine de forclusion.

ON OFFRE

Reportants Capitaux à placer par hypothèque. 28 juin. Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort.

Etude de M. Léon Choine, avoué à Lyon, rue Centrale, 25.
A VENDRE
Par suite de décès
LA PHARMACIE LANDOT
A Lhuis (Ain)
La seule existant dans ce canton
S'adresser à M. JOLY, notaire à Lhuis. 24 mars.

A louer
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 60
à l'entresol
VASTE LOCAL
tout agencé pour bureaux ou comptoir. S'y adresser.

Un homme marié, 32 ans, désire un emploi de gérant, de comptoir ou de brasserie, à Lyon ou en irous. S'adresser aux initiales E. G., chez M. Millet, rue Claudia, 21. Bonnes références.

VENTES à crédit d'obligations de la Ville, de la Ville de Paris, quarts de Ville, Ville de Lyon, Crédit Foncier, payables 10 fr. et 50 fr. par mois avec droit aux tirages. Crédit Financier, 121, rue de Rivoli, Paris.

A LOUER

Magasin et arrière-magasin avec vastes dépendances et un appartement à l'entresol, situé quai de l'Hôpital, près du pont de l'Hôtel-Dieu.

Location : 4,000 francs

S'adresser au bureau du journal

MOYEN De faire rapporter à ses capitaux en opérant sur les RENTES FRANÇAISES **50 POUR 100**
Brochure expédiée gratuitement. S'adresser à la SECURITE FINANCIERE (14^e Année)
20-28, RUE NOTRE-DAME DES VICTOIRES, PARIS (près la Bourse)
Maison spéciale pour les Opérations de Bourse à TERME

95,000 Abonnés
COURS DE TOUTES LES VALEURS
Liste de tous les titres
de tous les pays
FRANC par an
BANQUE DES COMMUNES DE FRANCE
15, Quai de la Bourse, Paris
EST ENVOYÉ GRATUITEMENT pendant 2 mois sur demande adressée à la BANQUE DES COMMUNES DE FRANCE

GRANDE LOTERIE DE L'ORPHELINAT DES ARTS

(Autorisée par arrêté ministériel du 28 novembre 1881)

200,000 BILLETS SEULEMENT PLUS DE

420 TABLEAUX

Offerts par les principaux Artistes Français & Etrangers

UN LOT DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Nombreux objets d'art, Dessins, Aquarelles, Bronzes, Marbres, Manuscrits

1 franc — Prix du billet — 1 franc

LE TABLEAU DE M. MEISSONIER

sera repris pour la somme de 15,000 francs

Dépôt général pour le département du Rhône : à l'Agence de publicité, Victor FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon.

Envoi franco par la poste contre le prix du billet plus 0 f. 15 jusqu'à 3 billets, 0 f. 30 de 3 à 10 billets, 0 f. 45 de 10 à 15 billets, 0 f. 60 de 15 à 20 billets.

S'adresser également à la succursale de l'Agence Fournier, place Grenette, passage Tissière, à Grenoble

LA GAZETTE DE PARIS

Dixième Année Journal Financier 52 N° par An
PARAIT TOUS LES DIMANCHES

2 FRANCS PAR AN

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO : Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement :

Le Bulletin Authentique

DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS

Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier

ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres-postes, 59, rue Taillibont, Paris, CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

EN VENTE A L'AGENCE FOURNIER

14, rue Confort, 14

LYON

LE BOTTIN GENEVOIS ET SUISSE

pour 1882

6 FRANCS l'exemplaire relié 6 FRANCS

EXPRESS-GRAPHIC PERFECTIONNÉ

Pierre lithographique artificielle

donnant des centaines de copies d'un écrit ou d'un dessin, à l'encre noire indélébile. Le plus rapide et le plus simple de tous les systèmes d'impression :

N° 1 In-Octavo 25 - 16 ordinaire 7 fr., perfectionné 20 fr.
N° 2 In-Quarto 20 - 24 ordinaire 12 fr., perfectionné 25 fr.
N° 3 In-Minor 35 - 24 ordinaire 15 fr., perfectionné 30 fr.
N° 4 In-Folio 45 - 16 ordinaire 20 fr., perfectionné 40 fr.

L'Express-Graphic complet, renfermé dans une jolie boîte en bois, est expédié franco en gare contre un mandat-poste correspondant à un numéro.

E. Cré, 10, quai de l'Hôpital, au 2^e, Lyon.